

TARIFS LOCATION 2025

Tarifs en vigueur

	SALLE DES FETES LAIGNÉ			Chauffage du 15/10/N au 31/03/N+1
	Habitants Commune	Hors Commune	Associations de la Commune	
JOURNÉE (jusqu'à 19h) ou SOIRÉE (19h à 2h)	192 €	212 €	gratuit	54 €
JOURNÉE et SOIRÉE	265 €	297 €		67 €
WEEK-END	339 €	392 €		96 €
VIN D'HONNEUR	77 €	87 €		38 €
ASSEMBLEES GENERALES	gratuit	87 €		

MODALITÉS RÉSERVATION	
ACOMPTE A VERSER A LA RÉSERVATION	40% du montant de la réservation
PAIEMENT DU SOLDE (à la remise des clés)	
PÉNALITÉS	
FORFAIT TRI	47 €
FORFAIT NETTOYAGE EXTERIEUR	80 €
FORFAIT NETTOYAGE SALLE	80 €

Quelques informations sur les règles de fonctionnement :

Le **chauffage** sera automatiquement comptabilisé **entre le 15 octobre et le 31 mars**. Sur demande des utilisateurs, après engagement pris lors de l'état des lieux entrant, le chauffage sera mis en fonctionnement en dehors de la période et sera facturé.

Un **acompte de 40 %** de la location sera à régler directement à la trésorerie de Château-Gontier, après réception de l'avis des sommes à payer. Il sera conservé en cas de non utilisation de la salle (sauf cas de force majeure : maladie, décès).

Un état des lieux sera fait avant et après chaque utilisation de la salle des fêtes avec le responsable de la salle.

L'horaire de ces états des lieux est décidé en commun accord avec l'utilisateur et la responsable de la salle.

Des forfaits nettoyages et tri sélectif seront facturés si ceux-ci sont constatés mal effectués lors de l'état des lieux sortant.

Toutes dégradations nécessitant des frais de remises en état seront facturées à l'utilisateur suivant le coût de l'intervention.

Dans le cas de location de la salle des fêtes par deux utilisateurs différents dans le même week-end, il est prévu de prévenir ce deuxième utilisateur que le parquet ne sera pas ciré.

Laigné commune déléguée de Prée-d'Anjou, le 12/11/2024



Le Maire,
Serge **GUILAUMÉ**